



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 222 – Loi permettant la conversion de L'Assurance Mutuelle de l'Inter-Ouest et de l'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal et leur fusion

Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2016

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 2856-20161208

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2016	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITIONS	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	3

Séance du mercredi 7 décembre 2016

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi n° 222 – Loi permettant la conversion de L'Assurance Mutuelle de l'Inter-Ouest et de l'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal et leur fusion (Ordre de l'Assemblée le 22 novembre 2016)

Membres présents :

- M. Marceau (Rousseau), vice-président et porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances
- M. Spénard (Beauce-Nord), vice-président

- M. Busque (Beauce-Sud)
- M. Carrière (Chapleau), député ayant présenté le projet de loi
- M. Fortin (Pontiac)
- M. Leitão (Robert-Baldwin), ministre des Finances
- M. Matte (Portneuf)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M. Reid (Orford)

Autre député présent :

- M. Cousineau (Bertrand), président de séance

Intéressés :

Assurance Mutuelle de l'Inter-Ouest et Assurance mutuelle des fabriques de Montréal :

M^e Jean-François Gagnon

M^e Catherine Bourget

Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal :

M^{gr} Thomas Dowd, Vicaire général pour les affaires économiques et administratives

M^e Mark Phillips

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 22, M. Cousineau (Bertrand) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Carrière (Chapleau), M. Marceau (Rousseau) et M. Spénard (Beauce-Nord) font des remarques préliminaires.

AUDITIONS

La Commission entend l'Assurance Mutuelle de l'Inter-Ouest et l'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal.

À 11 h 33, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Préambule : Le préambule est adopté.

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Gagnon de prendre la parole.

Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : Après débat, l'article 4 est adopté.

Article 5 et 6 : Les articles 5 et 6 sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Cousineau (Bertrand) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Spénard (Beauce-Nord), M. Marceau (Rousseau), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Reid (Orford) et M. Carrière (Chapleau) font des remarques finales.

À 12 h 03, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux jusqu'à 15 heures, où elle entreprendra un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

Le vice-président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Mathew Lagacé

André Spénard

ML/sq

Québec, le 7 décembre 2016